

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h
Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion restreinte du lundi 15 avril 2019 P.V. N° 33

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire de séance : M. Pierre HOLLECKER

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Hakim BOUAKSA – Cyril BOUREAU – Michel EBRARD – Bertrand KEMPF - Serge PAPA – Raymond PERON – Jean REDAUD

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

- **Secteur centre var** : Salle du stand de tir à l'arc quartier ST LAZARE à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00

- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES ARBITRES

Il est demandé à tous de respecter le délai de **21 JOURS FRANCS MINIMUM** pour toutes les indisponibilités. Une tolérance jusqu'à J – 17 jours est acceptée exceptionnellement et au cas par cas.

Par exemple une indisponibilité pour le samedi 11 mai 2019 doit être inscrite par vous-même, sur votre Espace FFF, avant le Vendredi 20 avril 2019 à 17 h (soit 3 vendredis avant).

Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.

CORRESPONDANCE

(reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- **M. Alexandre AGNESE** : adressant une attestation professionnelle justifiant de ses indisponibilités tardives des 13 et 14/04/19 et de son absence lors des tests théoriques de fin de saison du 13/04/19. Transmis au Président et aux responsables de la formation et des désignations.
- **M. José CAUDMONT** : au sujet du motif de ses indisponibilités des 01 et 02/06/19. Rectifié dans FOOT2000. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Jean François CLAIR** : adressant un rapport spécifique relatif au dépôt de réserves techniques lors d'une rencontre senior D3 du 07/04/19. En attente de la confirmation des réserves par le club réclamant. Transmis au chargé du traitement des réserves techniques pour la CDA.
- **M. Dylan CORTES** : confirmant sa disponibilité pour les 13 et 14/03/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Miguel DANTAS COSTA** : s'excusant pour son absence lors des tests théoriques de fin de saison du 13/04/19 en raison de ses obligations professionnelles. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **Melle Héloïse FORISSIER** : expliquant les raisons de son indisponibilité jusqu'à la fin de la saison en cours. La commission rappelle à cette arbitre que si son quota de rencontre n'est pas atteint au 30/06/19, elle sera susceptible de mettre son club de rattachement en infraction au regard du statut de l'arbitrage. Transmis au Président et aux responsables des désignations et de la formation.
- **M. Nejd HACHANI** : au sujet de l'horaire de sa convocation devant la commission le lundi 15/04/19. Accord de la CDA pour 18h00. Transmis au Président et au responsable de l'instruction des dossiers d'arbitres.
- **M. Mohamed AIOUAZ** : adressant une attestation professionnelle justifiant d'une indisponibilité tardive du 08 au 26/04/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations et de la formation.
- **M. Frédéric AMOROSO** : adressent un certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 17/04/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Nouridine AROSI SAÏD** : s'excusant pour son absence lors des tests théoriques du 13/04/19 en en expliquant les raisons. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **M. Nejmeddine GRICH** : demandant à passer les tests théoriques de fin de saison le 20/04/19 lors des rattrapages. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **M. Didier PAGANO** : s'excusant pour son absence lors des tests théoriques de fin de saison du 13/04/19 en raison de contraintes professionnelles et adressant une attestation patronale le justifiant. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **M. Driss BOUKDIR** : s'excusant pour son absence lors des tests théoriques de fin de saison du 13/04/19 en raison de contraintes professionnelles et adressant une attestation patronale le justifiant. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **M. Sofiane MESGGUID** : au sujet de sa convocation devant la CDA du 15/04/19 et adressant ses explications en relation avec les griefs évoqués dans le document cité. Transmis au chargé de l'instruction des dossiers d'arbitres, au Président et au représentant des arbitres auprès de la commission de discipline.
- **M. Hervé ROUSSILLON** : adressant son dossier médical pour la saison 2019/2020.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au comptable de la CDA :

- **M. Alexandre AGNESE** : FD rencontre U17 D3 du 30/03/19 à charge du **GARDIA CLUB**, absent.
- **M. Willy PAMY** : FD rencontre senior D3 du 07/04/19 à charge de l'**US CARQUEIRANNE LA CRAU**, absent.
- **M. Anouar BOUTAHRI** : FA rencontre senior D4 du 07/04/19 à charge du **GARDIA CLUB** pour absence de moyen de paiement.
- **MM. Haris MEROUCHE, Mohamed FAOUZI, Yacine SMAILI, Mohamed SMAILI, Rayan MOUSSA** : FA Tournoi féminin du 13/04/19 à charge pour moitié chacun du CSC Toulon Est et du District.
- **MM. Sofiane MESGGUID et Patrick LE TEXIER** : FD rencontre senior D4 du 14/04/19 à charge du **CANNET DES MAURES**, absent.

INDISPONIBILITES :

- M. Mohamed AIOUAZ : du 08 au 26/07/19.
- M. Frédéric AMOROSO : du 09 au 17/04/19.

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :

- Néant depuis le dernier PV.

B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **JS LE MOURILLON** : trois arbitres pour leurs rencontres U17 D2 des 28/04 et 05/05/19.
- **FC ROCBARON** : trois arbitres pour leur rencontre U15D3 du 28/04/19.

2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **ENT PIVOTTE SERINETTE** : demandant l'autorisation d'utiliser les services de **MM. Maxime DAGO – Mohamed BOUGUERRA – Billel TRABELSI – Thomas CARLIER – François KARIM – Sébastien HOLLECKER – Angéline BEAUPIED** et **Jessmine HABSI** pour officier lors de leurs tournois des 20 et 21/04/19. Pour **M. Maxime DAGO**, la demande est à adresser à la ligue de Méditerranée. Pour les autres, accord de la commission sous réserve de l'homologation des tournois par la commission compétente du District et sous réserve des désignations. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

DIVERS :

Point sur l'examen théorique :

Il s'est déroulé le samedi 13 Avril 2019 à l'Université Amphithéâtre STAPS.

44 arbitres n'ont pas passé l'examen pour des raisons diverses pour 28 d'entre eux la CDA avait été dûment informée, mais la commission a déploré l'absence de 16 arbitres sans excuses ni justification.

Un rattrapage est prévu le samedi 20 avril 2019 au siège du District pour tous en deux sessions, l'une à 8h30, l'autre à 10h30. Les arbitres concernés recevront une convocation sur leur messagerie officielle.

SANCTIONS :

La Commission, après en avoir débattu, DECIDE d'appliquer aux 16 arbitres qui ne se sont pas présentés à l'examen du samedi 13/04/19 (sans en avoir préalablement informé la Commission et sans s'être excusés et justifiés par écrit avant le lundi 15/04/19 à 18h00) la sanction prévue au RI soit 15 jours de non désignation.

Cette sanction sera applicable à compter du lundi 22 avril 2019.

AUDITIONS :

- La commission a convoqué ce lundi 15/04/19 treize arbitres pour motifs divers.
- 5 arbitres ne se sont pas présentés dont 2 excusés avec justificatifs valables et 3 non excusés.

- 5 dossiers ont fait l'objet d'un classement sans suite.

Pour les autres dossiers, la commission a prononcé :

- 2 sanctions d'un avertissement.
- 3 sanctions de 7 jours de non désignation.
- 1 sanction de 1 mois de non désignation.
- 1 sanction de 2 mois de non désignation dont 1 avec sursis.
- 1 dossier concernant un des arbitres absents a donné lieu à une suspension de désignation jusqu'à comparution.

*Prochaine réunion restreinte
Mercredi 24 avril 2019 à 18h30*

Le Président : Patrice BOUREAU
Le Secrétaire de séance : Pierre HOLLECKER